

*Cet outil est destiné à toute personne qui se voit confier une situation de violence à caractère sexuel.*

### Première étape

#### Écouter et adopter des attitudes aidantes

##### Croire la personne

Si la victime vient se confier à vous, c'est probablement parce que vous êtes une personne de confiance pour elle. Il est donc primordial de croire le récit de la victime. Autrement, elle se refermera sur elle-même et hésitera avant de retourner chercher de l'aide.

##### Écouter sans jugement

Ne remettez pas en doute les propos de la victime. Évitez les commentaires du genre « Es-tu certain d'avoir dit *non* clairement? » ou « Pourquoi as-tu accepté de le suivre dans la chambre? ».

##### Déresponsabiliser la victime

Il est important de dire à la victime que ce qui s'est passé n'est pas de sa faute et qu'elle n'est pas responsable.

##### Respecter le rythme de la victime

Il se peut très bien que la victime ne soit pas prête à porter plainte à la police et il est important de respecter son choix et son rythme (seulement 10 % des agressions sexuelles sont déclarées aux autorités policières).

##### Normaliser ses émotions

Lors d'un dévoilement d'agression sexuelle, certaines victimes vont vivre beaucoup d'émotions. Il est important de normaliser celles-ci.

### Deuxième étape

#### Soutenir et assister la personne dans ses démarches

##### Présenter les options qui s'offrent à la personne

- ⇒ Référez la personne au Guichet unique, c'est-à-dire aux services psychosociaux du campus concerné.
- ⇒ En l'absence des ressources, en dehors des heures d'ouverture de bureau ou selon le souhait de la personne dévoilante, contactez les ressources externes pour recevoir de l'aide psychologique adaptée.

Des ressources spécialisées pourront orienter la personne dans le choix des démarches, selon ses besoins (soutien psychologique, plainte administrative ou judiciaire, mesures d'accommodement, etc.). Certaines démarches nécessitent des actions rapides, telles que la trousse médicolégale en cas d'agression. Consultez les ressources au verso.

Il est recommandé d'accompagner la personne dans ses démarches ou de contacter une personne qualifiée pour le faire. En tout temps, n'hésitez pas à communiquer avec la ligne Info-Social (811) pour être soutenu dans l'accompagnement de la personne.

##### L'exception à la règle : les victimes de 18 ans et moins

Vous êtes dans l'obligation de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) tout dévoilement d'agression sexuelle provenant d'une personne mineure. Il est suggéré d'être transparent avec la jeune victime et de lui expliquer votre rôle face à elle et les raisons pour lesquelles vous devez faire un signalement. Le dévoilement à la DPJ est confidentiel.

**Informez le Guichet unique de vos interventions.**

### En tout temps, si votre sécurité est menacée, composez le 911

Ressources	Mandats	Coordonnées
Les guichets uniques des campus	Le mandat du Guichet unique est d'accueillir les personnes ayant des informations à transmettre et de les accompagner dans le processus, et non pas de mener une enquête administrative ou disciplinaire. Ce guichet est facilement accessible et il garantit la confidentialité pour les personnes et en les dirigeant vers les ressources appropriées.	Gaspé : Christiane Pipon (local 307 / poste 1412) Carleton-sur-Mer : Annie Léonard (local 207 / poste 7265) Îles : Laurence Arseneau-Forest (local 108 / poste 6227) Épaq : Estelle Arsenault (local 200 / poste 4109)
Info-social 811	Service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel. Composer le 811 permet de joindre rapidement une ressource professionnelle en intervention psychosociale en cas de problème de cette nature. Le service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année. Les professionnels du service donnent des conseils et peuvent répondre aux questions d'ordre psychosocial. Ils peuvent aussi, au besoin, vous référer vers une ressource appropriée dans le réseau de la santé et des services sociaux ou une ressource communautaire.	811, ligne 2
Ligne d'écoute, d'information et de référence (24/7)	Cette ligne téléphonique d'écoute, d'information et de référence est destinée aux victimes d'agression sexuelle qui se trouvent au Québec, à leurs proches ainsi qu'aux intervenantes et intervenants. Une équipe de personnes spécialement formée reçoit les appels, évalue les besoins et dirige les victimes vers les ressources appropriées d'aide et de protection. La ligne ressource est sans frais et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, partout au Québec. Elle offre un service bilingue et confidentiel.	1 888 933-9007
Programme d'aide aux employées et employés du Cégep	Soutien immédiat et confidentiel pour les membres du personnel du Cégep.	1 800 261-2433
Centre désigné - trousse médicolégale et médicosociale (24/7)	Si vous êtes victime d'une agression sexuelle récente, il est conseillé de vous rendre à l'un des centres désignés pour recevoir de l'aide médicale et psychologique. Du personnel professionnel formé pour intervenir auprès des victimes d'agression sexuelle vous accueillera et vous accompagnera dans vos démarches. Que vous portiez plainte ou non, que vous ayez des blessures physiques apparentes ou non, vous avez le droit de recevoir cette aide. Sachez que toutes les étapes de l'intervention se dérouleront avec votre accord. La trousse médicolégale est l'outil utilisé lors de l'examen médicolégal afin de recueillir des prélèvements qui pourront être utilisés si vous décidez de porter plainte à la police.	<a href="http://www.harcelementsexuel.ca/centres-designes-quebec/gaspesie-iles-de-la-madelaide/">http://www.harcelementsexuel.ca/centres-designes-quebec/gaspesie-iles-de-la-madelaide/</a>
CALACS Gaspésie (hommes et femmes)	Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) La Bôme-Gaspésie est un organisme communautaire qui offre de l'aide, du soutien et de l'accompagnement aux personnes victimes d'agression à caractère sexuel de 14 ans et plus ainsi qu'à leurs proches. Le CALACS offre des services d'aide directe, de prévention et de sensibilisation aussi bien qu'il participe à des luttes, des revendications et des actions politiques pour mettre fin à la violence sexuelle. Les services du CALACS sont confidentiels, gratuits et bilingues.	Gaspé : 1 866-986-6686 Chandler : 418 689-3144 Carleton-sur-Mer : 1 877 759-1330

### En tout temps, si votre sécurité est menacée, composez le 911

Ressources	Mandats	Coordonnées
<p>CALACS L'Espoir des Îles</p>	<p>Offrir divers services aux femmes âgées de 14 ans et plus ayant vécu une ou plusieurs agressions à caractère sexuel.</p>	<p><a href="mailto:calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca">calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca</a> 418 986-6111</p>
<p>Centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC)</p>	<p>Si vous avez été victime d'un acte criminel, si vous êtes une ou un proche d'une victime, si vous avez été témoin d'une agression, d'un vol par effraction ou de tout autre crime, le personnel du CAVAC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine peut vous aider à en surmonter les conséquences physiques, psychologiques et sociales. Le CAVAC peut aussi vous accompagner dans vos démarches pour obtenir une indemnisation pour les préjudices subis.</p>	<p>418 689-4331 ou 1 866 892-4331 <a href="mailto:cavacgim@globetrotter.net">cavacgim@globetrotter.net</a></p>
<p>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</p>	<p>Dans chacune des régions du Québec, comme ici en Gaspésie et aux Îles, c'est le directeur de la protection de la jeunesse qui voit à l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse.</p> <p>Le DPJ reçoit tous les signalements d'enfants âgés de 0 à 17 ans qui peuvent avoir besoin de protection. Il est entouré d'une équipe d'intervenantes et d'intervenants qui l'aide à évaluer la situation de ces enfants et à prendre une décision pour assurer leur protection. Il prend ses décisions dans l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits. Il travaille dans un centre jeunesse, en collaboration avec l'ensemble des ressources de sa région.</p>	<p>De jour : 418 368-1803 ou 1 800 463-4225 Le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés : 1 800 463-0629</p>
<p>Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)</p>	<p>Ligne téléphonique destinée à renseigner les personnes victimes de violences sexuelles qui envisagent de déposer une plainte auprès des policiers. Ce service gratuit et entièrement confidentiel est destiné aux personnes victimes et aux organismes d'aide concernés qui souhaitent obtenir des renseignements sur le traitement d'une plainte policière et l'autorisation d'une poursuite en matière de violences sexuelles. Cette initiative vise tout particulièrement les personnes victimes qui hésiteraient à dénoncer un crime. Il est important de noter que ce service n'est pas destiné aux personnes déjà engagées dans le processus judiciaire et qui souhaiteraient obtenir des informations concernant leur dossier. Ce service novateur est offert par une procureure spécialisée en matière d'infractions de nature sexuelle et qui possède une vaste expérience auprès de ces victimes et dans le traitement de ce type de dossiers devant le tribunal.</p>	<p>La ligne téléphonique 1 877 547-DPCP (3727)</p>